L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE POUR LES AIDES-PHYSIOTHÉRAPEUTES

L'assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte négligent, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre d'aide-physiothérapeute. La responsabilité civile professionnelle vous protège en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une plainte est déposée contre vous. Votre assurance couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages

L'assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale offre une protection contre les réclamations en raison de dommages corporels ou matériels que vous pourriez causer à un tiers à la suite de vos opérations et / ou dans vos locaux et qui ne sont pas liés à votre prestation de services professionnels. Cette assurance est recommandée aux aides-physiothérapeutes qui sous-traitent leurs services ou qui facturent sous leur nom commercial. La couverture est souscrite sur la base d'un événement.

Détails de la couverture	
Responsabilité professionnelle	3 000 000 $ par réclamation 3 000 000 $ agrégat
Franchise	Nulle
Responsabilité civile générale	3 000 000 $ par réclamation 3 000 000 $ agrégat Limite partagée avec la responsabilité professionnelle
Franchise	50 $

Couverture individuelle optionnelle

L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

L'assurance frais juridiques

Les polices d'assurance frais juridiques comprennent automatiquement le forfait de services juridiques et sont associées à une couverture d'assurance qui vous permet de défendre ou de faire valoir vos droits devant les tribunaux. Les membres peuvent acheter des solutions juridiques personnelles et/ou professionnelles.

Couverture accident 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès. L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque: une perte ou de décès à la suite d'un accident, et lorsque, à la suite d'une blessure accidentelle, l'invalidité entraîne une incapacité totale permanente.

Comment présenter une demande

Veuillez visiter www.cpa.bmsgroup.com ou contacter BMS pour demander une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)
825 voies Exhibition, bureau 209
Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136
Courriel: cpa.insurance@bmsgroup.com
Site web : www.cpa.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).